



Dégâts des eaux, indemnisation

Par **Daggoth**, le **06/10/2021** à **09:04**

Bonjour,

Je suis en litige avec l'association qui gérait la résidence du studio que je louais. Pour vous résumer la situation : décembre 2020, mon évier débordait régulièrement d'eaux usées des étages du dessus. Ma cuisine était régulièrement inondée d'eau sale. Je l'ai signalé plusieurs fois, jusqu'au jour où, l'appartement entier fut inondé d'eaux souillées. L'appartement devint insalubre, et j'ai subi des dégâts matériels. On m'a donné les clés d'une chambre de 9m² avec cuisine collective dans un autre immeuble, mais je n'ai jamais utilisé.

L'appartement étant meublé, c'est l'assurance du propriétaire qui se charge du dossier.

Il a été convenu (oralement) avec l'association que je continuerai de payer les loyers, mais que je serai remboursé dès la fin des travaux, quand je pourrai ré-emménager. Il a également été convenu, d'après l'expert de l'assurance, d'un montant des dégâts matériel (ici ~1000€). De janvier à avril inclus, je n'ai pas habité dans le studio, les travaux pour remplacer le lino gondolé furent achevés début mai.

Fin juin : je rend les clés de mon appartement, je n'ai finalement pas ré-emménagé, mais j'accepte naturellement de payer mai + juin, c'était à moi de faire un pré-avis plus tôt.

Le litige : nous sommes en octobre 2021, et je n'ai toujours pas touché de dédommagement, ni pour les loyers (4 mois de loyers), ni pour le matériel. On ne répond plus à mes mails, ma correspondante qui me répondait très rarement est maintenant en maladie, on m'a donné le mail de quelqu'un qui ne m'a jamais répondu. Cela fait 9 mois que ça dure.

Il semblerait que l'entente à l'amiable ne fonctionne pas, mais je ne sais pas quels sont mes recours pour faire avancer les choses.

En vous remerciant d'avance pour votre aide !

Par **Zénas Nomikos**, le **06/10/2021** à **13:54**

Bonjour,

je vous propose d'aller dans votre ADIL de l'ANIL : <https://www.anil.org/>

Par **Daggoth**, le **06/10/2021** à **14:43**

Bonjour [CUJAS 26150](#), merci pour la réponse, je vais aller voir :)